



Chers passionnés de véhicules anciens,

Le dimanche **22 mars 2026**, nous vous invitons à notre **32^{ème} balade Télévie** traditionnellement parsemée de questions et de jeux.

Il n'est plus nécessaire de vous dire que nous comptons beaucoup sur votre participation afin que cette balade soit une réussite.

Déroulement de la journée :

De 9h00 à 9h45 : accueil des participants et petit déjeuner à la salle Ste Thérèse, rue de Dinant à Rochefort.

Vers 10h00, départ de la boucle à travers les petits chemins de nos Ardennes.
Cette année une seule boucle un peu plus longue !

Vers 13h30, repas de midi : apéro, pâté crudités, boulettes et dessert,
pour les enfants : fondus au fromage, boulette sauce tomate, dessert

Pendant le repas, grande tombola, toutes les enveloppes sont gagnantes.

Après la correction de vos questionnaires, remise des prix.

Le prix pour le petit déjeuner, l'apéro, l'entrée, le plat et le dessert est de 30,00 € par personne.
(15€ pour les enfants de moins de 12 ans)
Les frais de participation par voiture s'élèvent à 5€.

Soit 65,00 € pour une voiture avec 2 adultes.

Ayez l'amabilité de vous inscrire pour le 15 mars 2026

en ligne sur le site amrcr.ovh

Après votre inscription en ligne vous voudrez bien verser votre participation au compte :
BE02 1030 1737 9640 — Lecharlier à 5590 Ciney

Dès la réception de votre paiement au plus tard pour le 15 mars 2024, votre inscription sera confirmée.

La balade du Télévie de Rochefort n'est ni une épreuve de vitesse, ni de régularité, ni d'agilité. Par conséquent, les concurrents sont tenus de respecter le code de la route belge à la lettre tout au long du parcours. Les participants dégagent les organisateurs de toute responsabilité pour les faits ou accidents qui pourraient se dérouler au cours de l'épreuve. Ils s'engagent donc à n'entamer aucune poursuite envers les organisateurs, pour quelque motif que se soit. Ils s'engagent également à assumer tout incident ou accident pour lequel ils seraient tenus responsables. Ils déclarent sur l'honneur que le véhicule respecte les législations en vigueur en Belgique.